

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/16

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 26

Suppléants votants : 0

Procurations : 04

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des fêtes des Cars, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28 février 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de M. CARPE Jean-Christophe), Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette, MM. BARRY Jacques, MARCELLAUD Didier (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), Mme HILAIRE GENIN Karine. MM. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BONNAT Christian, M. CAILLOT Alain, CARPE Jean-Christophe, JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges

SECRETAIRE : M. CHAMINADE Gérard

Objet : Aide à l'immobilier d'entreprise pour la SARL BOUCHERIE SOUCHAUD

Exposé :

Le Président rappelle que par délibération du 21 novembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé les règlements-cadres d'intervention et nouvelles conventions-cadres avec le Département en matière de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises.

Il indique que Monsieur Thomas Souchaud, diplômé en boucherie et expérimenté (salarié jusqu'alors), souhaite créer son entreprise de boucherie-charcuterie – la SARL Boucherie Souchaud – avec le projet d'implanter une boucherie-charcuterie à Nexon. Le projet porte sur l'acquisition d'un immeuble au 24 rue Gambetta à Nexon et son aménagement pour implanter le laboratoire et le local de vente. Monsieur Thomas Souchaud est le gérant de la SARL Souchaud.

La partie immobilière du projet (acquisition) est portée par la SCI EDITH, détenue à 52% par la SARL Souchaud. La SARL portera l'aménagement du local commercial.

L'investissement éligible à l'aide pour cette opération se compose de l'acquisition du local commercial par la SCI EDITH pour 107 106 € HT, et son aménagement par la SARL Boucherie Souchaud pour 38 252 € HT.

La SARL Souchaud et la SCI EDITH sollicitent pour ce projet auprès de la Communauté de Communes et du Département de la Haute-Vienne une subvention, à hauteur de 20% du montant de dépenses éligibles, composée de :

- Pour la SCI EDITH, 21 421 €, réparti comme suit :
 - Département : 6 426 €, représentant 6% des dépenses éligibles ;
 - Communauté de communes : 14 995 €, représentant 14 % des dépenses éligibles ;
- Pour la SARL Boucherie Souchaud, 7 650 € réparti comme suit :
 - Département : 2 295 €, représentant 6% des dépenses éligibles ;
 - Communauté de communes : 5 355 €, représentant 14% des dépenses éligibles.

L'aide maximale apportée par la Communauté de Communes sur ce projet est donc de 20 350 € répartie entre la SCI EDITH et la SARL Boucherie Souchaud.

Le Bureau Communautaire du 19 février 2024 émis un avis favorable à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20240305-D2024-16-AL
Date de transmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024

Délibération :

Vu la Délibération du Conseil communautaire du 21 novembre 2022 approuvant les règlements-cadres d'intervention et nouvelles conventions-cadres avec le Département en matière de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Attribue**, pour le projet de création d'une boucherie à Nexon, dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprises artisanales et commerciales apportant un service indispensable à la population :
 - Une aide maximale de 14 995 € à la SCI EDITH, représentant 14% des dépenses éligibles, sur le volet acquisition du local commercial.
 - Une aide maximale de 5 355 € à la SARL Boucherie Souchaud, représentant 14% des dépenses éligibles, sur le volet aménagement du local.
- **Autorise** le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaires au versement de cette aide.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 5 mars 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET



Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20240305-D2024-16-AI
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024